Envoyé en préfecture le 11/07/2024
Reçu en préfecture le 12/07/2024
Publié le 17/07/2024
ID : 014-241400415-20240709-D075_050724-DE

cœur côte fleurie
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SÉANCE DU VENDREDI 05 JUILLET 2024

L'an deux mille vingt quatre, le cinq juillet à 18 heures 00, les membres du Conseil communautaire, convoqués le 27 juin 2024 se sont réunis au siège de Cœur Côte Fleurie, 12 rue Robert Fossorier - Deauville, sous la présidence de Monsieur Philippe AUGIER Président.

Nombre de membres en exercice : 39
Nombre de membres présents : 20

PRÉSENTS :

Philippe AUGIER Président, Michel MARESCOT 1er Vice-Président, Sylvie DE GAETANO 3ème Vice-Présidente, Jacques MARIE 7ème Vice-Président, Yves LEMONNIER 8ème Vice-Président, Françoise LEFRANC 11ème Vice-Présidente, Guillaume CAPARD, Florence GALERANT, Emmanuelle HONOREZ-BRULE, Fabienne LOUIS, David MULLER, Patricia NOGUET, Marie-France NUDD-MITCHELL, Delphine PANDO, Didier PAPELOUX, Patrice ROBERT, Ihsane ROUX, Hervé VAN COLEN, Dominique VAUTIER, Brigitte YVES DIT PETIT-FRERE

ABSENTS :

Colette NOUVEL-ROUSSELOT 2ème Vice-Présidente, François PEDRONO 4ème Vice-Président, Rebecca BABILOTTE, Stéphanie FRESNAIS, Emmanuel LAUSSINOTTE, Miriam GUERARD, François HORENT, Chhun-Na LENGLART, Didier QUENOUILLE, Michel THOMASSON

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR :

Michel CHEVALLIER, pouvoir à Hervé VAN COLEN, Philippe LANGLOIS, pouvoir à Ihsane ROUX, Régine CURZYDLO, pouvoir à Françoise LEFRANC, Claude BENOIST, pouvoir à Yves LEMONNIER, Véronique BOURNE, pouvoir à Guillaume CAPARD, Patrice BRIERE, pouvoir à Sylvie DE GAETANO, Christèle CERISIER-PHILIPPE, pouvoir à Philippe AUGIER, Jean-Guillaume d'ORNANO, pouvoir à Florence GALERANT, David REVERT, pouvoir à Delphine PANDO

Madame Ihsane ROUX est nommée secrétaire de séance

DELIBERATION N°D075_050724

RAPPORT ANNUEL 2023 SUR LE SERVICE DELEGUE FOURRIERE ANIMALE
Rapport du Président

Le Président : « Depuis 2008, la Communauté de Communes, détient la compétence Fourrière Animale. Elle possède des locaux sur la commune de Touques (Chemin du Calvaire) où doit y être déposé tout animal en divagation capturé par les services techniques communaux ou de police.

Dans ces locaux, y est conjointe une activité de refuge animal, animée en collaboration avec la Société de Défense des Animaux de la Côte Fleurie (SDAC).

Envoyé en préfecture le 11/07/2024
Reçu en préfecture le 12/07/2024
Publié le 17/07/2024
ID : 014-241400415-20240709-D075_050724-DE

Ce lieu unique sur le territoire, où se côtoient les activités de fourrière animale et de refuge pour chiens et chats, joue un rôle primordial dans la limitation de la prolifération des animaux errants tout en œuvrant pour le bien-être animal.

- Capacité de la fourrière : 10 chiens et 10 chats.
- Capacité du Refuge : 30 chiens et 20 chats.

Le nombre de chiens pris en charge à la fourrière et au refuge animal a légèrement diminué entre 2022 et 2023 (de 85 à 72 chiens).
Toutefois, le nombre de chats lui ne cesse d'augmenter depuis 2018, pour atteindre des sommets ces dernières années (83 chats en 2022 pour 140 en 2023).

Cette forte augmentation a été absorbée grâce à l'extension créée en 2022 qui avait intégrée la création d'une chatterie et des boxes supplémentaires pour les soins. »

Les communes se sont engagées à accroître captation et stérilisation.

Après avis favorable du Bureau des Maires du 7 juin 2024, il est demandé au Conseil de bien vouloir :

- PRENDRE ACTE du rapport annuel 2023 sur les activités de la fourrière animale, tel qu'exposé par Monsieur le Président. Ce dernier sera transmis aux services préfectoraux en même temps que la présente délibération.

Le Conseil est invité à en prendre acte

Le Conseil Communautaire

PREND ACTE du rapport annuel 2023 sur les activités de la fourrière animale, tel qu'exposé par Monsieur le Président. Ce dernier sera transmis aux services préfectoraux en même temps que la présente délibération.

Le Président :
Certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché au siège de la Collectivité

Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État

POUR EXTRAIT CONFORME

Signé électroniquement par : IHSANE ROUX
Date de signature : 11/07/2024
Qualité : I.Roux - Secrétaire de séance

Ihsane ROUX
Secrétaire de séance

Signé électroniquement par : Philippe AUGIER
Date de signature : 11/07/2024
Qualité : Président

Philippe AUGIER
Président

Communauté de Communes Coeur Côte Fleurie
12 rue Robert Fossorier
14800 Deauville
02 31 88 54 49
info@coeurcotefleurie.org

coeurcotefleurie.org